

leurs sont tombées à quatre-vingt-neuf dans ce court espace de temps. On peut dire la même chose de l'emprunt de conversion. Au mois de mai la valeur de ces obligations était de 104, au mois de décembre elle n'était plus que de 87.75. Partant toujours de ce principe une compagnie aurait fort bien pu être solvable lorsqu'elle a acheté ces obligations au mois de mai et ne plus l'être à peine huit mois après. Il est presque incroyable que ce puisse être là la véritable manière de déterminer la solvabilité de la compagnie.

Pourquoi encore dis-je en être venu à la conclusion qu'à titre de souscripteur, mes placements en primes dans la Sun Life pendant une période d'années et les bénéfiques qu'en retirera ma famille sont en sûreté et à l'abri de tout risque? Pour la raison suivante: Ces plaintes, comme l'a dit le très honorable premier ministre, ne sont pas nouvelles; elles ont d'abord été faites en 1927 ou 1928; elles ont été répétées devant un comité de la Chambre en 1929 et la question a alors été discutée à fond. Si les honorables députés veulent bien se donner la peine de lire les comptes rendus des délibérations de ce comité ils constateront que la plupart des points soulevés ce soir ont été étudiés dans ce temps-là. Ce n'est pas tout; les officiers de la compagnie me disent qu'en 1929 celui qui porte ces accusations par l'intermédiaire de membres de la Chambre assistait à la réunion des actionnaires et des assurés. Toutes ces questions ont alors été vidées; on lui a alors fourni l'occasion de tout discuter, et si bien que j'ai cru comprendre qu'un des assurés avait fini par faire observer qu'on lui avait accordé suffisamment de temps puisqu'il avait parlé assez longuement. Ce n'est qu'après toute cette discussion que le rapport annuel de la compagnie fut adopté à l'unanimité, si ce n'est de la voix dissidente de ce particulier. En 1930 il fit de la publicité et demanda à tous les intéressés d'assister à la réunion des actionnaires et les assurés. Il ne s'y rendit pas lui-même, et les actionnaires et les assurés adoptèrent le rapport annuel en dépit du fait que ces accusations avaient été portées contre la compagnie. Tous semblèrent bien satisfaits du conseil d'administration, pour ne pas dire plus.

Je tiens à rappeler ici à la Chambre que non seulement les actionnaires assistent à ces réunions, mais que tous les assurés de \$2,000 ou plus peuvent y assister. Tous mes collègues constateront, du moins ceux qui ont souscrit des contrats dans cette compagnie, que tous les assurés sont avertis de la tenue de l'assemblée annuelle. La même chose se produisit en 1931; une autre réunion eut lieu et personne ne se présenta pour reprendre ces accusa-

tions bien qu'elles aient été publiées dans les journaux. Nous passons ensuite au mois de janvier 1932 alors que les accusations furent faites de nouveau; elles avaient été lancées au mois de décembre précédent, je crois, mais elle furent répétées au mois de janvier de cette année. La réunion eut lieu en février. Or, personne ne s'y présenta pour s'opposer à la façon dont la compagnie était administrée. Je crois comprendre qu'il y avait là environ 400 porteurs de police et actionnaires, et le rapport annuel fut adopté unanimement, après que ces assertions eurent été répandues dans tout le pays. Il me semble, monsieur l'Orateur, que l'endroit eût été bien choisi pour soulever ces questions; c'est là où j'aurais été, si j'eusse été intéressé et si j'eusse cru que ces accusations méritaient d'être examinées. Je ne pense pas que je serais venu ici avec l'idée de les afficher, du moins avant de les avoir présentées à ceux qui étaient le plus intéressés, c'est-à-dire aux porteurs de police et aux actionnaires. Donc on a eu toutes les occasions voulues de prouver ces accusations à l'endroit voulu, s'il y avait quoi que ce soit d'essentiel dans l'intérêt des assurés.

Mais ce n'est pas tout. Le très honorable premier ministre a dit très justement que le gouvernement du Canada possède, avec tout le respect dû à autrui, un service d'assurance aussi strict que partout ailleurs, du moins dans le continent nord-américain. Le directeur de ce service est originaire de ma province. Tout le monde connaît ses qualités, aussi bien les partisans que les adversaires de cette résolution. Je crois que les assurés sont en sécurité avec l'inspection, la surveillance et les investigations qui sont constamment faites par ce service.

M. SPENCER: L'honorable député sait-il que le personnage dont il parle a été celui qui pendant des années a le plus critiqué les procédés de la Sun Life?

L'hon. M. RALSTON: S'il a tant critiqué la Sun Life, raison de plus pour que je n'aie pas d'inquiétude. Puisqu'il a donné ces estimations et déclaré que la compagnie est solvable, cela devrait me suffire pour croire que j'ai raison.

M. HEPBURN: Les estimations ont été données par arrêté du conseil.

L'hon. M. RALSTON: Certainement. J'ai parlé des évaluations; j'ai signalé dans quelles conditions elles avaient été données et les principes sur lesquels on s'était appuyé pour les faire. Le fait, que, tous les ans, cette compagnie a été l'objet de la surveillance et des enquêtes du surintendant de l'assurance, signifie quelque chose. Je crois comprendre qu'il faut